

PF-MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

MAITIATU 26. — N° 33.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 17 atete 1877.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance):

Un an 40 fr.
Six mois 20 »
Trois mois 10 »
En numéraire, 10 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser :

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (en centimes):

Les 20 premières lettres 80 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes 75 »
Les annonces renouvelées se paient la moitié de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Rapport, arrêté et décret concernant la célébration d'une fête.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Transmigration — Description des îles aux états des études publiques. — Histoire géographique — Annuaire hydrographique — Mouvement commercial. — Météorologie de ports. — Caravelle. — Adresses. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE

Fête locale. — Rapport au Commandant.

Papeete, le 15 août 1877.

Monsieur le Commandant. — Le comité central d'agriculture et de commerce s'est occupé, dans ses séances des 14 avril, 16 mai et 1 août 1877, de la célébration d'une fête publique annuelle à Papeete, le 9 septembre, date de l'acte du Protectorat.

Dans plusieurs communications successives, le président de ce comité a attiré l'attention de l'administration sur le vœu émis par cette assemblée, dont les membres laboureurs se sont faits l'organe de la population indigène pour le choix de l'anniversaire du Protectorat français comme date de célébration de la fête.

J'ai l'honneur de vous soumettre, Monsieur le Commandant, la proposition du comité, en l'appuyant d'un avis favorable. Les indigènes, en effet, se joignent avec plaisir et accueillent avec la plus vive satisfaction toutes les occasions qui doivent leur en procurer. Il n'est donc pas douteux que le projet ne rencontre leur adhésion complète.

A un autre point de vue, ces réjouissances doivent avoir de bons effets. Dans les jours et les difficultés exercées du corps, dans la mesure de leurs progrès, comme dans les courses de chevaux qui figurent toujours dans le programme des fêtes locales, les indigènes, si bien doués sous le rapport de l'adresse, de l'agilité et de la vigueur physique, peuvent en outre se développer leurs qualités natives.

Adonnés à l'oisiveté, ils trouveront dans les apprêts de la fête et les dépenses qu'elle nécessitera une salutaire incitation au travail. Tout le monde, dans cet ordre d'idées, aura satisfaction, aussi bien l'employeur à qui les bras font défaut, que le commerçant qui verra s'accroître d'autant ses opérations.

Si vous donnez votre approbation au projet, Monsieur le Commandant, j'aurai l'honneur de présenter à votre signature une décision de principe, en vous priant toutefois, pour cette année, et vu le peu de temps qui nous sépare du 9 septembre, de renvoyer la fête au 1^{er} octobre prochain.

Je suis avec respect, Monsieur le Commandant, votre très-obéissant serviteur.

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

LA BARRE.

Approuvé :

Le Commandant,
L. MICHAUX.

Notes, Commandant des Établissements français de l'Océanie
Commissaire de la République aux îles de la Société.

Vu les délibérations du comité central d'agriculture et de commerce soumettant à l'administration les vœux exprimés pour la célébration à Papeete de fêtes publiques annuelles, à la date du 9 septembre, anniversaire de l'acte du Protectorat.

Sur le rapport de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Des fêtes publiques seront célébrées chaque année, à Papeete, à la date du 9 septembre, anniversaire du Protectorat.

Art. 2. Une allocation sera accordée à cet effet sur le budget local.

Art. 3. Le programme détaillé des réjouissances sera préparé et soumis en temps opportun à notre approbation.

Art. 4. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur et le directeur des affaires indigènes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Messager* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 16 août 1877.

L. MICHAUX.

Pour le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,
LA BARRE.

En raison du peu de temps à consacrer aux préparatifs, la fête est renvoyée, cette année, au 9 octobre prochain.

Notes, Commandant des Établissements français de l'Océanie
Commissaire de la République aux îles de la Société.

Vu l'arrêté en date de ce jour relatif à la fête locale ;
Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

DÉCRÉONS :

Les commissions chargées de l'organisation et de la direction des réjouissances publiques pour les fêtes des 9, 10 et 11 octobre prochain seront composées comme il suit :

Commission des Régates.

MM. Boret, lieutenant de vaisseau, directeur de l'arsenal, président.

Lafly, sous-commissaire, commissaire de l'inscription maritime.

Baudin, lieutenant, membre du comité d'agriculture et de commerce.

N..., officier de la station locale.

Bodin, aide-commissaire de la marine.

Commission des Courses de chevaux.

MM. de Porpon, lieutenant-porpon, président.
Adieu, lieutenant d'artillerie.
Benoist, lieutenant de gendarmerie.
L. de Chassepierre, capitaine adjoint de la marine.
Viri Salmon, propriétaire.

Commission des Jeux divers.

MM. Buret, directeur de l'arsenal, président.
Buret, directeur des ports et chaussons.
Baudouin, receveur de l'enseignement.
le prince Arrière.
Pari, entrepreneur et propriétaire.
Alduani, membre du comité d'agriculture et de commerce.

Commission du Banquet et des Œuvres indigènes.

MM. Feyzeu, directeur des affaires indigènes, président.
Chesneau, médecin de 1^{re} classe de la marine, président du comité d'agriculture et de commerce.
Billecoud, capitaine d'infanterie de marine.
Langemann père, dessinateur et membre du comité d'agriculture et de commerce.
Mabroux, chef du district de Faaa.
Lagrèze, greffier des causes indigènes.

Commission théâtrale.

MM. Breton, capitaine, directeur d'artillerie, président.
Feyzeu, lieutenant de vaisseau.
Gyraud, aide-commissaire de la marine.
de Jorio, aide-commissaire de la marine.
Suzy, chef de l'ingénierie, secrétaire du comité d'agriculture et de commerce.

Le programme de chaque commission devra être adressé dans le plus bref délai à l'Ordonnateur pour être soumis à l'approbation du Commandant.

Papeete, le 16 août 1877.

L. MICHAUX.

Pour le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.

LA BARRE.

PARTIE NON OFFICIELLE

Comité Central d'Agriculture et de Commerce de Papeete.

Le comité central d'agriculture et de commerce de Papeete, avec l'assentiment de l'administration, prie MM. les colons ou les personnes qui désirent faire venir à Tahiti des immigrants, de vouloir bien se adresser dans le plus bref délai possible, au président du comité, soit verbalement, soit par écrit, leurs intentions à l'égard de cette question d'un si grand intérêt pour la prospérité du pays.

DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES.

PAPEETE.

École des Sœurs.

Vendredi 17 juillet, à 1 heure de l'après-midi, a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'école des Sœurs de Papeete.

S. M. la Reine et M. le Commandant Commissaire de la République présidaient cette assemblée, à laquelle assistaient Mgr d'Acary, l'Ordonnateur, le chef du service judiciaire et les autres membres du comité d'administration publique. M. le Commandant de l'aviation à vapeur Segond, accompagné de son état-major, les officiers et fonctionnaires de la colonie et un grand nombre de dames. A l'arrivée du cortège, les parents, les amis des élèves et une foule nombreuse avide de ces intéressantes cérémonies empiétant déjà la grande salle d'étude de l'école, admirablement disposée et ornée pour la circonstance.

La fanfare locale exécuta ses plus bels allegros ; chacun se place à la foule diminue ; le calme se fait. Sur l'estrade, dressée en amphithéâtre, nous contemplons le charmant tableau de ces petits liliacs aux yeux vifs et perçants, aux cheveux bruns, toulés dans des coiffes de mousseline, de rubans, etc.

Tout cela est frais et coquet.

Ecoutez l'intéressant babillage de ce petit diable rose qui s'échappe du groupe. Ce petit messager, comme d'habitude, s'adresse à son nom et à son nom de ses compagnes le Commandant, la Reine, tous ceux enfin qui, par leur présence dans cette enceinte, viennent témoigner de leur sympathie et de l'intérêt qu'ils portent à cette œuvre de civilisation et de progrès. — Nous nous nous nous nous, s'écrient-ils ces deux petits yeux expressifs, car nous n'avons pas épuisé le trésor de science et de bon-homme de ces excellentes Dames de Saint-Joseph de Cluny, dont la piété et le mérite n'ont d'égal que leurs vertus. — Suit un petit salut, pas excessif, pas excessif.

M. le Commandant répondit quelques paroles pleines de tendresse à ce petit troupeau dont il est le protecteur le plus autorisé et le plus dévoué. Aux unes des félicitations, à d'autres des encouragements, à toutes de paternelles exhortations au travail et à l'obéissance. Ses premières adresses à la colonie, vous les avez reçues, chères petites filles, mais celui qui a tous vos qu'il ne vous abandonne pas ; de près comme de loin il s'intéressera à vos efforts et à vos succès. S'il partage aujourd'hui la joie de vos bons parents pour les récompenses qui vont être décernées à votre intelligence et à vos labeurs, il sera honteux d'apprendre que votre persévérance est venue à bout des premières difficultés de l'étude de la langue française, que l'expérience dans beaucoup de vos familles a vaincu le préjugé, et que, à l'instar comme partout ailleurs, une instruction solide est considérée comme la clé d'un monde intellectuel dans lequel vous devez vivre un jour.

A vous, Mesdames de Saint-Joseph de Cluny, dont le dévouement est audessus de tout éloge, le Commandant, en son nom et au nom de la colonie, vous a adressé les plus sincères remerciements.

Une jeune Tahitienne a adressé, dans sa langue maternelle, un compliment à M. le Reine, Papeete, au nom de la colonie. Sa Majesté l'a écoutée avec intérêt, et elle a répondu par tous les traits de son visage semblait

Londres, 9 juillet. — La nouvelle annonçant la défaite des Russes à Biela n'a pas encore été confirmée. Selon une dépêche russe, les troupes du czar occupaient Biela le 5 du courant. Une dépêche que dit que Moukhta Pacha a réussi à rétablir ses communications avec Kars.

OCEAN ATLANTIQUE SUB

Voici cartes 877, 2849 ; instruction n° 500, page 9. 2 6021 4876

Du 9 au 15 août 1877.

caisses vernoulli, 11 caisses abianthe, 10 caisses sardines, 2 caisses there, 0 caisses
biters, 1 caisse sance, 3 caisses orlans, 10 caisses huile d'olive, Turner, Chapman
G* consignataires : 20 caisses cognac, 8 caisses morne, 14 caisses genièvre, 9 caisses
2 barils elus, 25 boites macaroni et vermicelle, 12 bouques et une barrique pentau
5 balles sacs vides, 1 caisse farine blée, 1 sac pèche, 10 barils bière, 10 sacs blé,
sacs son, 100 caisses bière, 6 barils et 14 caisses elus, 10 sacs barrique, 50 sacs orp

[illegible]

SLAVENESS SORTED

* **arrest** — Gaol, *alouza*, de 65 ton. cap. McCarthy, al. à Hachine; Socié-
tété commerciale de l'Océanie armateur et charrier; 4 caisses et 1 balle indienne, 1
casse champignons, 1 caisse épices à l'huile, 4 barils-demi-demi-barils banf, 10 quarts-
rins, 2 caisses fruits, 15 cents cognac; 2 caisses bière, 3 caisses
saucisses, 10 caisses saucisses, 10 caisses saucisses, 10 caisses saucisses,
6 caisses vin rouge, 2 caisses vermouth, 1 caisse huile d'olive, 1 caisse conserves,
1 marchandises retournées, 1 lot provisions, le capitaine cognac; 20 quarts-
sarine, 50 tonnes biscuit, 20 sacs riz, Mocheur conservateur;
9 août — L'Éclair Armato, de 3 ton., patron Marvatus, al. Makzies; Yaïra;
20 août — L'Éclair Armato, de 3 ton., patron Marvatus, al. Makzies; Yaïra;

[illegible]

Du jeudi 2 au mercredi 15 août inclus 1877

SAUVAGES DE COMMERCE KENTES.

9 août. Goel. du Protect. Merion, de 56 tons, cap. Modwin, ven. d'Arabie avec escale à Telharos, en 3 jours; 10 passag., MM. Bossefin, Vincent, fr. de C. Brander, 1000 livres, et 6 indigènes.

9 août. Goel. anglaise *Eudith*, de 63 ton, cap. Traute, ven. d'Australie en 18 jours; 1 passag.; M. Wallace, anglais.

10 août. Goel. allemand *Alte*, de 100 ton, cap. Haaschmidt, ven. de Bahia en 3 jours; 8 passag., MM. Richmond et 1 enfant, Brown, Wallace, axes, et 3 indigènes.

12 août. Goel. du protect. *Amiee Laurine*, de 47 ton, patron Campden, ven. d'Arabie en 2 jours; 5 passag.; indigènes.

12 août. Brig. du Protect. *Tasero*, de 251 ton, cap. John de Fries, ven. de Valparaiso avec escale à l'île de Pâques, en 54 jours; 1 passag., M. Campbell.

SAVRES DE COMMERCE SORTIS

8 août. Coët allemande *Atalanta*, de 65 ton., cap. McCarthy, all. à Bush
 3 passag., MM. Godefroy, consul allemand, Veuve, américain, et le capit.
 Meyer

15 août. Gtél. du Protect. *Mariou*, de 56 ton., cap. Medwin, all. à Anse

BÂTIMENTS SUR CADE.
DE GUERRE.
Le capitaine Artois à vapeur française Second 150 h. d'équipage commandé

DE COMMERCE.

18 mai. Coel. française Ressource, de 11 ton., patron Pai.

19 juillet. Goûl. du Protect. *Indépendance*, de 32 ton., patron ———.
 19 juillet. Goûl. de Simatara *Tonkoko*, de 30 ton., patron Mairi.
 6 août. Trois-mâts barque français *Nouveaux St. Michel*, de 437 ton., cap. G.
 7 août. Goûl. de Huron *Tyrie*, de 20 ton., patron Peapae.
 8 août. Goûl. du Protect. *Lorelei*, de 121 ton., cap. Sandrine.
 8 août. Goûl. anglais *Edith*, de 49 ton., cap. Teydier.
 11 août. Goûl. allemand *Sied*, de 20 ton., patron ———. bihist.
 12 août. Goûl. du Protect. *Année Laurie*, de 27 ton., cap. Campion.
 12 août. Brig du Protect. *Tawera*, de 257 ton., cap. John de Frésé.

LOVED

A partir du 16 août courant, deux petits appartements, sis rue de Rivoli, à côté du magasin du feu M. Brenner.

Pour les conditions, s'adresser au curateur aux successions vacantes, rue des Beaux-Arts, 10.

Dimanche prochain, 19 courant, le culte sera célébré en français dans la chapelle de la rue des Beaux-Arts. 242

VENTE SUR SAISIE EXECUTION.

Il sera vendu aux enchères le lundi 20 août, à midi, au domicile du sieur Jean-Louis Pereira, sis à Papente, rue Collet, divers objets mobiliers, tels que tables, consoles, chaises, etc., etc.
La vente sera faite par M. Bonnefais, commissaire-prieur.

Les créanciers de la faillite du sieur Etienne Amiot sont convoqués pour le 22 août 1877, à 2 heures de relevée, au palais de justice, cabinet du juge-commissaire, pour être consultés sur l'opportunité de poursuivre le recouvrement des créances actives dépendant de cette faillite.

Le greffier des tribunaux,
G. VINCENT.

Les créanciers de la faillite du sieur Léopold Gillet, négociant à Papeete, sont convoqués pour le 22 août 1897, à 2 heures de l'après-midi, au palais de justice, cabinet du juge-commissaire, pour procéder à la vérification et l'affirmation des créances.

Le greffier des tribunaux,

FAILLITE DE LA "TAHITI COTTON AND COFFEE PLANTATION
COMPANY."

Les créanciers de cette faillite sont convoqués pour le 3 août 1877, à 2 heures de relevée, au palais de justice, cabinet du juge-commissaire, pour décharger les syndics de leur gestion et être consultés sur l'ensemble de la faillite.

A V I S

Bertrand Lottière, étant de retour à Tahiti, n'hésite pas à informer le public et ses anciens clients, qu'il a ouvert un salon barbièr-coiffeur, qu'il du Commerce, près de la Petite-Poïogue; à l'ancienne pharmacie Robertson, si qu'il est prêt à satisfaire pour le mieux toutes les personnes qui le patronneront.

Il a toujours, comme par le passé, du bon monoi.

ened a b

A LOUER,

11294500

2° Une Maison sise à Papeete, rue Dumont d'Urville, en face de la rue de Brés.

100%

A VENDRE
Divers meubles et objets mobiliers : piano, mobilier de salon, vieux, etc.

1. Liquidation générale pour cause de départ pour Fran

12 juillet 1877. I. W. GILL. 47

MAGASIN A LOUER, rue de Rivoli, en face la grille
Hôpital

189 S'adresser à J.-B. THOMAS, Sainte-Amélie

**L'Indienne Fatcata a Hoatua, Te opua nei te vahine r
sojocant avec l'autorisation de Fatcata a Hoatua, o te rave**

son mari, et demeurant à Touliza, est dans l'intention de faire inscrire son nom la terre Teavaava, sié dans le district de Punauia, et enregistrée au nom de sa tante, Parara a Palero, décedée. 207

REFERENCES AND NOTES

OBSERVATIONS METEOROLOGICAL
 1904-1905

DATES	PRESSION BAROMÈTRE		TEMPÉRATURE				VENTS DOMIN.
	Hauteur mètres	Différent centes	à 6 heures du matin	à 9 heures du matin	Moyenne	Maximum du jour	
9 août.	76.48	0.10	22.2	27.6	24.30	35.07	S S S. S. E. N. E.
10.....	76.43	0.10	23.0	27.7	25.35	35.05	S S S. S. E. N. E.
11.....	76.48	0.10	23.8	28.5	26.00	35.07	N. E. N. E. N. E.
12.....	76.38	0.10	22.0	27.5	24.85	35.10	S S S. O. S. E. N. E.
13.....	76.28	0.20	21.6	27.0	24.75	35.79	S S S. O. S. E. N. E.
14.....	76.19	0.66	24.0	27.0	25.50	35.80	S S S. O. S. E. N. E.
15.....	76.19	0.66	24.0	29.3	27.10	37.30	S S S. O. S. E. N. E.